

TOUTES LES FORMES D'INVESTISSEMENTS
--

- **Caution** en contrepartie de prêts locaux d'équipement à moyen et long terme.

- **Dotation** à une agence, une succursale ou à un établissement étranger ayant sa propre comptabilité.

- **Participation en capital**
 - Pour créer une entreprise, quel que soit le pourcentage ou le montant de votre participation.
 - Pour développer une entreprise existante en souscrivant à une augmentation de capital, même si votre investissement initial n'a pas été garanti.
 - Pour racheter des parts.

- **Prêt bancaire d'accompagnement** d'un investissement en capital destiné à financer les actifs immobilisés (sous réserve d'une présence au capital de l'emprunteur d'une société française à hauteur d'au moins 25 % et ce pendant au moins 5 ans après souscription du prêt et absence d'un actionnaire étranger majoritaire).

- **Prêt d'actionnaire** à long terme ou avance en compte courant.

- **Redevances** (sous réserve d'une participation majoritaire française dans la filiale et pour une durée minimale de 3 ans) à provenir d'un accord de concession de licence, savoir-faire, procédé, marque dont la rémunération est liée à l'activité de l'entreprise étrangère.